

FORMATIONS

CONGES INTEMPERIES

Programme



La CNETP organise gratuitement des journées de formations. Nos formateurs vous accueilleront dans nos locaux pendant les deux jours que comptent ces sessions.

OBJECTIFS DE NOS FORMATIONS

- Vous sensibiliser au rôle de notre Caisse et de son fonctionnement
- Vous informer sur les textes qui encadrent l'activité des congés et des intempéries
- Vous assister dans la transmission des données via les fichiers (DSN, TDI) permettant d'établir les certificats de congés payés et les déclarations d'arrêts intempéries
- Vous familiariser aux méthodes de calcul grâce à des cas concrets et des exercices
- Vous informer concernant les modalités d'établissement des bases de cotisations
- Vous présenter les services de notre site Internet

JOURNEE CONGES

- ✓ Les Caisses de congés / La CNETP
- ✓ Le certificat de congés
- ✓ Les droits légaux et conventionnels
- ✓ Les délais et moyens de paiement
- ✓ Les charges sociales et fiscales
- ✓ La retraite complémentaire et prévoyance
- ✓ La demande de congé et décompte de paiement
- ✓ L'attestation de paiement

1/2 JOURNEE BASES DE COTISATIONS

- ✓ Les bases de cotisations : principes et la DSN
- ✓ Les différentes assiettes de cotisations
- ✓ Les cotisations légales et réglementaires
- ✓ Les cotisations conventionnelles et professionnelles
- ✓ Le paiement des cotisations
- ✓ Les spécificités (mandataires sociaux, CDD, apprentis...)

1/2 JOURNEE INTEMPERIES

- ✓ Le chômage intempéries : principes généraux
- ✓ Le régime juridique
- ✓ Les déclarations à effectuer à la Caisse
- ✓ Les droits à indemnisation
- ✓ Le remboursement à l'entreprise
- ✓ L'impact du chômage intempéries
- ✓ Le traitement de la déclaration d'arrêt

Des brochures complétant les informations communiquées par l'animateur vous seront remises.

NOS FORMATEURS

Ce sont des collaborateurs de la CNETP qui ont tous été formés à la pratique et à la pédagogie de la formation professionnelle.

DÉROULEMENT

Horaire / Accès à la CNETP

Nos journées de formations se déroulent au siège de la CNETP :

- Le jeudi : 9 h à 17 h
- Le vendredi : 9 h à 16 h

Un plan d'accès vous sera communiqué avec la convocation.

Le parking de la CNETP est à votre disposition à partir de 8h30. Un parking public est également disponible à proximité (Chauchat Drouot 12-14 rue Chauchat - 75009 PARIS)

Restauration

Les déjeuners peuvent être pris avec le groupe et l'animateur dans un restaurant situé à proximité.

Dans cette hypothèse, les frais correspondants sont réglés par avance par l'entreprise qui joint, par retour de sa convention, le règlement du (ou des) repas.

INSCRIPTION AUX JOURNÉES DE FORMATIONS



Deux possibilités :

- le formulaire d'inscription en ligne accessible sur www.cnetp.fr / Formations
- par téléphone au 01.70.38.07.14 (Sandrine LIARD)

Bon à savoir ! Afin de répondre plus spécifiquement aux problématiques des entreprises de moins de 50 salariés, deux sessions leur sont dédiées en mai et octobre. N'hésitez pas à nous contacter pour en savoir plus !

IMPORTANT ! Pensez à bloquer les dates de votre formation dans votre agenda !

Nous apportons le plus grand soin à la constitution des groupes. Toute demande de report ou d'annulation a des répercussions sur le bon déroulement des sessions.

Merci donc de nous informer au plus vite afin d'annuler ou d'étudier avec vous l'éventualité d'un report sur une autre session et de permettre ainsi à une autre personne de participer.

Notre activité de prestataire de formation est enregistrée sous le numéro 11 75 42836 75 auprès du Préfet de région d'Île-de-France.